



communiqué

N°:
No.: 145

Le 4 octobre 1985

OUVERTURE DES NOUVELLES NEGOCIATIONS COMMERCIALES MULTILATERALES

Le ministre du Commerce extérieur, James Kelleher, a annoncé que le travail préparatoire pour une nouvelle série de négociations commerciales multilatérales est maintenant officiellement engagé au niveau international.

En rendant public le texte de l'importante décision prise à la session extraordinaire du GATT tenue à Genève du 30 septembre au 2 octobre à la demande des Etats-Unis, monsieur Kelleher a accueilli favorablement les progrès réalisés en vue des prochaines NCM. "Ceci est un événement opportun étant donné les efforts déployés par le Canada pour lutter contre les pressions protectionnistes menaçant les exportations canadiennes vers ses principaux marchés" a-t-il indiqué.

Le ministre a aussi rendu public le texte de la déclaration du Canada prononcée à la réunion du GATT. (ci-joint)

- 30 -

Denis Comeau
Porte-Parole Adjoint (Commerce extérieur)
995-1874

Canada

ACCORD CONVENU A LA SESSION

EXTRAORDINAIRE DU GATT TENUE DU 30 SEPTEMBRE

AU 2 OCTOBRE

Les PARTIES CONTRACTANTES, réunies en session extraordinaire, sont convenues de ce qui suit:

- un processus de préparation de la nouvelle série de négociations commerciales multilatérales qui a été proposé est maintenant engagé;
- afin de poursuivre ce processus, un groupe de hauts fonctionnaires est créé; ce groupe est ouvert à toutes les Parties Contractantes; il tiendra sa première réunion le 14 octobre;
- ce groupe présentera un rapport aux PARTIES CONTRACTANTES à leur session de novembre;
- à cette session des PARTIES CONTRACTANTES, une décision sera prise au sujet de l'établissement d'un Comité préparatoire qui aura pour tâche d'élaborer les bases du lancement d'une nouvelle série de négociations.

Il est entendu que:

- le groupe de hauts fonctionnaires examinera les thèmes et les modalités des négociations proposées, à la lumière du programme de travail et des priorités du GATT pour les années 1980 établis dans la Déclaration ministérielle de 1982 et de l'examen continu des changements survenus dans l'environnement commercial qui est mené afin que le GATT puisse s'adapter à ces changements;
- le groupe de hauts fonctionnaires accomplira sa tâche sans préjudice des travaux entrepris au GATT dans le cadre du programme de travail établi en 1982, et sans préjugés des travaux sur les services qui sont effectués en application des décisions adoptées et des conclusions convenues par les PARTIES CONTRACTANTES en 1982 et en 1984; des rapports sur ces travaux seront également présentés à la session de novembre.

Le 30 septembre 1985

DECLARATION CANADIENNE A LA
SESSION EXTRAORDINAIRE DES PARTIES CONTRACTANTES

DU 30 SEPTEMBRE AU 2 OCTOBRE 1985

Monsieur le Président,

Le Canada a entériné et fortement appuyé la demande des Etats-Unis de convoquer une session extraordinaire des parties contractantes pour discuter des thèmes et des modalités d'une nouvelle série de négociations commerciales multilatérales. Le Canada est pleinement engagé à promouvoir et à préparer les nouvelles négociations selon les grandes lignes contenues dans la soumission qu'il présentait au GATT en juillet. Nous espérons que toutes les parties contractantes qui dépendent des marchés extérieurs pour leur prospérité économique jugeront également qu'il est dans leur meilleur intérêt de participer positivement à cet effort de coopération.

L'occasion nous est maintenant donnée de nous mettre sérieusement au travail et de coopérer à la réalisation de buts et d'objectifs communs. De fait, cette rencontre constitue un important jalon parce qu'elle marque le début du processus préparatoire à la nouvelle série de négociations commerciales multilatérales. Nous mettons en branle un processus qui déterminera ultimement si la confiance dans le système commercial multilatéral peut être restaurée, condition essentielle de la croissance économique actuelle et future dont dépendent de façon vitale la prospérité et la stabilité de tous nos pays. Le succès des NCM renforcera la capacité de nos gouvernements de maintenir et d'élargir l'accès aux marchés si durement négocié lors des précédentes séries de négociations. Les prochaines négociations nous permettront de trouver des solutions à des problèmes anciens et nouveaux et, ce faisant, de moderniser le cadre de conduite de nos relations commerciales mutuelles, aujourd'hui et demain.

Nous ne pouvons trop insister sur le fait qu'un système commercial libéral, basé sur des règles convenues et transparentes, est essentiel à la croissance économique mondiale. Ce n'en est évidemment pas le seul élément. De saines politiques macro-économiques nationales, une meilleure coordination

internationale des politiques économiques, de nouveaux progrès dans le redressement des déséquilibres actuels et des relations appropriées en matière de taux de change ont tous un rôle à jouer. Dans ce contexte, je crois que les récents efforts de coopération pour obtenir des relations plus soutenues en matière de taux de change doivent être accueillis favorablement. Les dernières années nous ont amplement démontré que, sans taux de change appropriés, le système commercial est soumis à des contraintes et à des pressions de plus en plus fortes. Mais il faut aussi souligner qu'il existe une importante relation inverse: non seulement les mesures protectionnistes, notamment celles appliquées par les grandes nations commerçantes, ralentiront-elles la croissance, mais elle entraîneront inévitablement un désalignement des taux de change et compliqueront gravement le problème de la dette mondiale.

La leçon est claire. Le règlement des problèmes commerciaux courants doit s'accompagner d'efforts permanents pour renforcer le système commercial et financier international.

Le statu quo n'est pas viable. A mesure que nous sortions de la profonde récession économique, nous nous sommes progressivement rendu compte que les nouvelles possibilités de croissance nécessiteront un climat plus sain dans lequel nos producteurs respectifs pourront, avec une plus grande confiance, planifier, investir et se livrer concurrence sur les marchés extérieurs. Les gens d'affaires, les agriculteurs et les pêcheurs, ainsi que les groupements syndicaux du Canada craignent que la stabilité et la prévisibilité de l'accès aux marchés ne soient gravement menacées par les pressions protectionnistes. Nous avons donc comme tâche première de créer un environnement plus prévisible pour le commerce et l'investissement et d'élargir notre accès aux marchés.

De l'avis de la délégation canadienne, les questions clés sont les suivantes:

- La nouvelle série de NCM sera-t-elle une réponse opportune et crédible aux graves défis qui nous confrontent tous? Nous le croyons et c'est pourquoi il importe que le processus préparatoire aux NCM soit perçu comme étant déjà engagé.
- L'ordre du jour des NCM sera-t-il assez global pour refléter les intérêts légitimes de tous les pays? Il faut manifestement qu'il en soit ainsi dès le départ pour assurer le succès des négociations.

- Les NCM constitueront-elles un processus de négociations véritablement ouvert ne posant aucune condition préalable et ne préjugant aucunement de la nature des compromis et des liens qui pourraient éventuellement être établis entre les questions et les secteurs. Nous croyons fermement que les questions de liens à établir concernent essentiellement les stratégies nationales de négociation, et qu'elles devraient plutôt être abordées dans les dernières étapes des négociations.

- Les NCM chercheront-elles à réformer et à actualiser les règles commerciales existantes ou favoriseront-elles une vue statique, étroite et légaliste du cadre commercial enchâssé dans le GATT? Il serait naïf et téméraire de croire que la crédibilité et l'efficacité du système commercial multilatéral pourront être restaurées si nous ne tentons pas de régler les nouvelles questions qui influent sur le commerce. Rappelons-nous que deux des plus importantes réalisations du Tokyo Round, les accords relatifs aux marchés publics et aux obstacles techniques au commerce, portaient sur des domaines non couverts par le GATT auparavant. L'élaboration de ces instruments a grandement bénéficié des contributions nombreuses et productives d'un certain nombre de délégations de pays en développement.

- Les préparatifs en vue des nouvelles NCM seront-ils menés dans le même esprit de coopération qui a marqué les séries précédemment tenues sous l'égide du GATT? Il est peut être utile de se rappeler que, si aucune partie contractante ne peut être forcée d'accepter les accords issus des négociations commerciales multilatérales, les autres parties contractantes ne peuvent se voir refuser la possibilité de négocier des avantages commerciaux mutuellement bénéfiques. Le Canada est depuis longtemps convaincu que les intérêts nationaux de tous les pays sont le mieux servis par une entière participation à ces négociations. Si on écarte la possibilité d'influer sur l'élaboration des règles commerciales de base, on accepte que ces règles seront effectivement établies unilatéralement, et

peut-être arbitrairement, par les partenaires commerciaux les plus forts au fur et à mesure que les problèmes se poseront.

Monsieur le Président, ce sont là certaines des questions clés qui, de l'avis de la délégation canadienne, nécessitent d'être abordées de façon positive et prospective si nous voulons nous acquitter convenablement de nos responsabilités collectives.

Enfin, le Canada croit que, en plus de préciser le contenu de l'ordre du jour des NCM dans lequel une haute priorité devra être accordée au Programme de travail de 1982, la présente session doit également commencer à explorer la nature du mécanisme préparatoire qui devrait être bientôt mis en place. Nous croyons qu'il faudra établir d'ici peu un comité préparatoire pour préparer des recommandations claires sur la façon dont devraient être menées les négociations sur tous les points à l'ordre du jour. Un tel comité, à notre avis, devrait identifier les méthodes et procédures de négociations avec l'appui total et actif des comités et groupes existants du GATT.

Pour conclure, Monsieur le Président, nous ne pouvons nous permettre de perdre du temps. Si nous n'affrontons pas les défis qui se présentent, nous ne réussirons certainement pas à créer les possibilités de croissance que l'expansion du commerce international susciterait et dont nos économies et nos sociétés ont tant besoin.